

# Soutien à la réhabilitation des logements du parc privé



## Nantes Métropole

**Benoît BELLAMY**

Direction Habitat – Service amélioration de l'habitat privé

Nantes Métropole 44 923 NANTES Cedex 9

Tel : 02 40 99 32 25

[benoit.bellamy@nantesmetropole.fr](mailto:benoit.bellamy@nantesmetropole.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, Nantes Métropole et l'Anah poursuivent les objectifs suivants :

- La lutte contre l'habitat indigne et les logements très dégradés
- L'aide aux propriétaires occupants à faibles ressources
- Le redressement des copropriétés en difficulté
- Une aide aux bailleurs conditionnée à un niveau significatif de dégradation
- Un soutien à la rénovation énergétique ambitieuse des copropriétés et maisons individuelles.

### TYPE D'AIDE

Subventions

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Nantes Métropole

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Aides aux particuliers (occupants et bailleurs) et aux copropriétés.

#### Propriétaires bailleurs : aides « MON PROJET RENOV – locatif conventionné »

- Logement conventionné avec travaux :
  - o Social : 15 % des travaux subventionnables plafonnés à 50 000 € HT
  - o Très social : 20 % des travaux subventionnables plafonnés à 50 000 € HT
- Logement conventionné sans travaux :
  - o Social : 15 % des travaux subventionnables plafonnés à 20 000 € HT
  - o Très social : 20 % des travaux subventionnables plafonnés à 20 000 € HT

**Propriétaires bailleurs : Aide au mandat de gestion locative** (pour un logement conventionné social ou très social) : aide forfaitaire 1 250 € (surface inférieure ou égale à 30m<sup>2</sup>) ou 1 000 € (surface supérieure à 30m<sup>2</sup>)

**Propriétaires occupants : aides « MON PROJET RENOV Habiter Mieux Travaux » pour les ménages sous conditions de revenus Anah :**

- Rénovation énergétique : 50 % (revenus modestes) à 70 % (revenus très modestes) des travaux subventionnables plafonnés à 40 000 € HT sont aidés en « taux global ANAH et NM ». NM complète l'aide ANAH pour aboutir à ce taux.
- Insalubrité : 80 % des travaux subventionnables plafonnés à 50 000 € HT sont aidés en « taux global ANAH et NM ». NM complète l'aide ANAH pour aboutir à ce taux.
- Bonification cumulable de 2 000 € en cas d'isolation de 50 % des surfaces des murs donnant sur l'extérieur des parties chauffées de l'immeuble d'habitation

**Propriétaires occupants : aides « MON PROJET RENOV maisons » pour les ménages sans conditions de revenus :**

- Aide à l'audit forfaitaire de 250 €
- Aide à la réalisation d'une rénovation BBC : aide à la mission de maîtrise d'œuvre (forfait de 2 000 €), à la certification BBC (100 % dans la limite de 2 000 € en tout), et aux travaux de rénovation BBC (forfait de 5 000 €).

**Copropriétés : aides « MON PROJET RENOV copropriétés BBC » pour les copropriétés accompagnées par les chargés de mission transition énergétique de la Métropole :**

- Aide à l'audit global : 50 % du coût TTC de l'étude, dans la limite de 5 000 € d'aide
- Aide à la réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre : 50 % du coût TTC de l'étude, dans la limite de 20 000 € d'aide
- Aide à la réalisation de travaux : 1/3 du montant HT des travaux de rénovation énergétique, bonifiée pour l'utilisation de panneaux solaires thermiques (200 € par m<sup>2</sup>) et l'emploi de matériaux biosourcés pour l'isolation (15 € par m<sup>2</sup>)

---

## **PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS**

État, Anah, Département, Région, Communes, SACICAP

---

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS**

Engagements : près de 2 M€ (hors crédits d'étude et d'animation) : primes thermiques et dispositifs MON PROJET RENOV Habiter Mieux et Locatif Conventionné.

---

## **PERSPECTIVES 2022-2023**

### **Poursuites des programmes d'intérêt général mis en place en 2020 :**

- **Un PIG MON PROJET RENOV Amélioration** énergétique des copropriétés pour 5 ans (2020-2025), Objectifs : accompagner les petites copropriétés gérées par syndic bénévole dans leur projet de rénovation énergétique, mettre en place une ingénierie financière auprès des syndics et des syndicats de copropriétaires, l'accompagnement social des ménages modestes et très modestes ; accompagnement de 150 copropriétés et de 1768 ménages Anah sur 5 ans.
- **Un PIG MON PROJET RENOV « Ménages »** contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et favoriser le maintien à domicile, des propriétaires occupants, sur les 24 communes de Nantes Métropole pour 5 ans (2020-2025). Il présente des objectifs ambitieux : 3 400 logements aidés et 20 copropriétés rendues accessibles sur une période de cinq ans.

### **Animation du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)**

Engagement d'une démarche de plan de sauvegarde d'une copropriété située dans un quartier QPV

